DOC 2 : 1738 – 1798 : 50 ans de révolutions

le déroulement des événements principaux

Dès le début du siècle, la manière de gouverner de l'oligarchie genevoise est remise en question.

Etape 1 : Un coup d'essai

En 1707, le premier syndic de Genève jette au feu une requête des citoyens. L'affaire enfle et la révolte gronde, mais elle se terminera par l'exécution de l'avocat Pierre Fatio, qui osait proclamer : « Il ne faut pas souffrir (=accepter) que l'on fasse des lois sans consulter le peuple ».

Etape 2 : Des troubles sérieux

1738 – De violents troubles sociaux secouent Genève : les **représentants** et les **natifs** prennent les armes dans la ville. Le gouvernement oligarchique demande l'intervention des Puissances étrangères (la France, Berne et Zürich) pour rétablir l'ordre. Il en résulte un traité appelé l'*Acte de médiation*, qui ramène la « paix sociale » à Genève pendant vingt-cinq ans.

– Les droits souverains du Conseil Général sont reconnus ;

– Le droit de représentation (droit de pétition) est reconnu aux citoyens et aux bourgeois ;

– Les natifs obtiennent le libre accès aux maîtrises des métiers.

Etape 3 : L'affaire Rousseau

L'Emile et le Contrat social sont publiquement jetés au feu pour mettre en garde les esprits rebelles.

1762 – Le Petit Conseil condamne à la destruction deux ouvrages de Jean-Jacques Rousseau : l'*Emile* et *Le Contrat Social,* où l'auteur remet en question l'ordre politique et social traditionnel. Rousseau avait déjà quitté définitivement Genève en 1754, mais suite à ces événements, en 1763, il renonce à sa citoyenneté de Genève. Les **représentants**, qui le considèrent comme un des leurs, manifestent leur colère.

Etape 4 : La Révolution genevoise de 1782

1781 – Les **constitutionnaires** (les ultras-conservateurs ou « ultra-négatifs ») et les **représentants** patrouillent en arme à Genève. Un combat de rue s'engage le 5 février. Les représentants l'emportent et imposent au gouvernement l'*Edit bienfaisant*. Celui-ci instaure surtout l'égalité économique entre les n**atifs** et les **bourgeois** (mêmes taxes) et accorde la bourgeoisie à tous les natifs de la 3ème génération.

Le roi de France, Louis XVI, demande au gouvernement genevois de ne pas appliquer cet édit, pour ne pas inspirer des demandes similaires hors de Genève. Coincé entre la crainte d'une Révolution à Genève et celle d'une intervention française, le Petit Conseil refuse d'appliquer l'*Edit bienfaisan*t.

1782 – Le 8 avril, les combats éclatent dans Genève. La victoire populaire est totale : le 10 avril, le **Conseil général** nomme des délégués chargés d'épurer le gouvernement : certains sont exilés et on destitue 10 membres du Petit Conseil et 32 membres du Conseil des 200 (donc on ne change même pas tout le monde). L'édit de 1781 est immédiatement appliqué et une « **Commission de sûreté pour le rétablissement de la tranquillité et du bon ordre** » prend en main les affaires de la République.

Cependant cette révolution est trop gênante pour les Puissances voisines. Elles ne veulent pas laisser un tel exemple « contaminer » leur population. La France, Berne, et le Piémont-Sardaigne envoient des troupes : 6000 Français, 3000 Bernois et 2500 Sardes encerclent Genève. Le 29 juin, un ultimatum est envoyé. Le nouveau gouvernement se sait incapable de gagner contre un tel nombre d'adversaires et capitule le 2 juillet. Le 4 juillet, des généraux étrangers annulent toutes les décisions prises depuis le 8 avril. La répression et le bannissement s'abattent sur Genève. Les patriciens sont remis au pouvoir par les puissances étrangères.

Les armées des Puissances étrangères désarment les Révolutionnaires et mettent fin à la première révolution européenne aboutie.

Une dure **réaction**, soutenue par les troupes étrangères, permet au gouvernement d'imposer le ***Code noir***, un édit qui réduit toute opposition au silence, supprime le droit d'association (les « cercles » genevois, fameux à l'époque) et revient sur les droits autrefois accordés. Seuls les natifs conservent certains acquis, notamment économiques. Les principaux chefs des **natifs** et des **représentants** sont exilés. Beaucoup partiront à Paris et contribueront à la mouvance révolutionnaire française. Certains reviendront à Genève avec des idées plus radicales qu'avant leur exil.

Genève au XVIIIème siècle

A Genève, la rupture est complète entre le milieu populaire et patricien. L'oligarchie tombera dès que le roi de France ne sera plus derrière elle pour la défendre, au moment de la Révolution française.

Etape 5 : l'influence de la Révolution française

1789 – La cherté du pain suscite une vive agitation. Le gouvernement renonce à l'application du *Code noir* et se rapproche des représentants, pour tenter de les écarter des natifs et des habitants.

1791 – Vives échauffourées. Les natifs se rendent momentanément maîtres de la cité. Un nouveau code, le *Code du Roveray*, adopté à une maigre majorité (960 voix contre 761) reconnaît l'égalité civile aux natifs, aux habitants et aux sujets, toutefois, malgré cette amélioration, les natifs demeurent toujours privés des droits politiques.

Les Représentants et les Natifs s'identifient aux Français révolutionnaires et adoptent leur code vestimentaire (bonnet phrygien et pantalons rayés).

1792 (septembre) **–** Les troupes de la France révolutionnaire envahissent la Savoie et encerclent Genève.

1792 (décembre) **–** C'est la révolution à Genève : citoyens, bourgeois, natifs, habitants et sujets ont désormais les mêmes droits civils et politiques. Deux Comités Révolutionnaires remplacent le Petit Conseil : c'est la fin du régime oligarchique.

1794 – Genève adopte une nouvelle **Constitution** fondée sur la séparation des trois pouvoirs et la démocratie directe avec un suffrage universel masculin, mais la citoyenneté genevoise est réservée aux protestants. La situation de Genève reste difficile : la ville subit les effets de la famine, et doit même mettre en culture les terrains publics pour assurer sa subsistance. La haine sociale entre riches et pauvres s'accroît et durant l'été, la Terreur s'abat sur la Cité pendant quelques semaines. On guillotine quelques « englués » (des patriciens contre-révolutionnaires) et après eux, plusieurs « Marseillais », partisans du rattachement à la France, seront exécutés à leur tour.

Des anciens aristocrates sont fusillés, condamnés par des tribunaux révolutionnaires expéditifs, tout comme en France, c'est La Terreur.

1798 – Genève est finalement rattachée de force à la République française. Elle sera le chef-lieu du département du Léman jusqu'en 1813 où elle retrouvera son indépendance le 31 décembre (c'est d'ailleurs encore aujourd'hui la date de la fête nationale genevoise), puis elle sera incorporée à la Confédération helvétique (= la Suisse), mais ceci est une autre histoire...

Genève au XVIIIème siècle

Source :

Jacques Pierre BRISSOT DE WARVILLE, *Mémoires (1754-1793)*

Voici un témoignage de l'intérêt que suscite Genève auprès des républicains français, parmi lesquels Jacques-Pierre Brissot de Warville. En 1776 cet écrivain politique a assisté à la guerre pour l'indépendance contre l'Angleterre et à la naissance des Etats-Unis d'Amérique. Il est célèbre pour sa description de cette révolution républicaine qui a été un modèle pour l'Europe. A Genève, Brissot rejoint François Divernois (1757-1842), un citoyen genevois membre du parti des représentants. On ne trouve malheureusement pas de représentation de François Divernois.

A la lecture de cet extrait on comprend que la révolution de Genève fait naître beaucoup d'espoir chez les partisans de la démocratie en France. Comment le comprend-on ?

Extrait des *Mémoires* de Brissot concernant Genève en 1782

« On ne parlait alors à Lyon que de la révolution qui s'était opérée dernièrement à Genève. La communication intime établie entre ces deux villes avait créé à Lyon deux partis comme à Genève. Le bruit se répandait que les armées combinées de France, de Berne et de Savoie allaient enfin assiéger cette ville ; je résolus d'y aller avant que le siège fût commencé. J'étais avide de connaître ces républicains qui avaient eu l'audace de résister à trois puissances ; j'étais invité d'ailleurs à ce voyage par le jeune Divernois, qui figurait dans le parti des représentants.

Brissot de Warville

Divernois m'avait adressé quelques-uns de ses écrits sur les divisions qui déchiraient sa patrie. Tous ses efforts tendaient à maintenir sa constitution primitive et à réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'administration de la justice criminelle. »